

---

**Séance du 15 novembre 2022**

---

**N° 41/2022**

**Modification de  
temps de travail  
suite à la mise en  
place des plannings  
scolaires et  
périscolaires  
2022/2023**

L'an deux mil vingt-deux, le quinze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

**Présents :** Lucy MOREAU, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaële GONTIER, Thierry BOISSINOT, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Christian PINEAU, Sophia AUGER, Patrick MOULINEAU, Marine SACRÉ.

**Excusés avec pouvoirs :** Jean-Luc CHARTIER pouvoir à Lucy MOREAU, Fabienne THORRÉE pouvoir à Virginie MARTINS, Guillaume PORCHET pouvoir à Christian PINEAU, Isabelle PIDOUX pouvoir à Olivier TRAVEL, Thomas BEVILLE pouvoir à Thierry BOISSINOT, Céline PAILLAT pouvoir à Raphaële GONTIER.

**Excusée sans pouvoir :** Sandra SAUVAGE.

**Secrétaire de séance :** Olivier TRAVEL.

Date de convocation : 9 novembre 2022

Date d'affichage : 17 novembre 2022

Transmission au contrôle de légalité le :

Conseillers en exercice : .....	19
Présents : .....	12
Excusés : .....	07
Pouvoirs : .....	06
Votants : .....	18

Certifiée exécutoire,



Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU

Accusé de réception en préfecture  
079-217903517-20221115-41-2022-DE  
Date de réception préfecture : 21/11/2022

---

## N° 41 : Modifications de temps de travail suite à la mise en place des plannings scolaires et périscolaires 2022/2023

---

Virginie MARTINS, adjointe aux ressources humaines, expose : Les modifications de temps de travail proposées au conseil municipal suite au départ en retraite d'une ATSEM principale 1<sup>ère</sup> classe à temps complet - répondent aux volontés municipales suivantes :

- 1 - Maintien de trois postes d'Agents d'accompagnement petite enfance. (Agents effectuant des missions d'ATSEM)
- 2 - Continuer à proposer un service de garderie dès 7 heures et jusqu'à 18 heures 30.
- 3 - Regrouper les missions et activités par métier, autant que possible : animateur, agent d'entretien, agent école maternelle ...
- 4 - Etoffer le service enfance pour mettre en œuvre des actions en direction des adolescents.

Pour cela, un adjoint d'animation à temps complet a été recruté - délibération n° 28-2022 - Les postes des agents qui interviennent sur des missions périscolaires (restauration, garderie) sont redéfinis ainsi que les poste d'agents effectuant les missions d'ATSEM.

Les modifications validées par le comité technique en date du 29 octobre 2022 et proposées aujourd'hui au conseil municipal, sont les suivantes :

- Augmentation supérieure de 10 % minimum de la durée hebdomadaire de service :
  - 1 adjoint technique de 28.22 heures hebdomadaire à 33 heures.
  - 1 adjoint technique de 28 heures à 33 heures.
  - 1 adjoint technique de 22.73 heures à 29.32 heures
- Augmentation inférieure à 10 % de la durée hebdomadaire de service :
  - 1 adjoint technique de 23.73 heures à 24 heures
  - 1 adjoint technique de 31.5 heures à 32 heures.

Il est proposé au conseil de valider ces modifications à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022.  
Le conseil accepte, à l'unanimité.

  
Le Maire,  
  
Lucy MOREAU